

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-041 9.4 Motion
--	--

L'an deux mille vingt et un le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

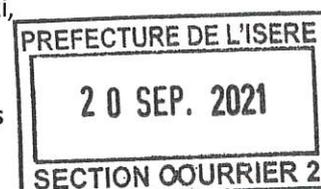
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2021

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.HERAUD, S LE MAUFF, D BRET DREVON, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : A.PIERRE pouvoir à P Rigault , E GUTEL pouvoir à C Zwolakowski,
Jean Michel May a été élu secrétaire

N° 2021/041 Motion de soutien à l'Office Nationale des Forets



Fédération nationale des communes forestières invite les communes à prendre une motion contre la hausse des frais de garderie avec le soutien de l'AMF (Association des maires de France) de contrer la double décision du gouvernement consistant, d'un côté, à supprimer près de 500 emplois à l'Office national des forêts (ONF) et, de l'autre, à réévaluer la contribution des communes au financement de cet établissement public lourdement endetté. Mme le Maire de Veurey voroize propose cette motion car nos communes ne peuvent être une variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF.

La suppression de postes sur le terrain dégraderait le maillage territorial essentiel à la sauvegarde de nos forêts. Or, il y a urgence à consolider la politique forestière car les forêts françaises traversent une crise sanitaire majeure en raison des dérèglements climatiques

Pour ce qui est des frais de garderie supportés par les communes soumises au régime forestier, ils pourraient augmenter de 40 % à 50 % et nous obliger à trouver de nouvelles ressources budgétaires.

Mme le Maire propose au conseil de voter cette motion de soutien

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 septembre 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-042 7.1 Décision
--	--

L'an deux mille vingt et un le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2021

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.HERAUD, S LE MAUFF, D BRET DREVON, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : A.PIERRE pouvoir à P Rigault , E GUTEL pouvoir à C Zwolakowski, Jean Michel May a été élu secrétaire

N° 2021/042 Durée des amortissements

Mme le Maire fait part du retour de la perception sur la durée à mettre en place pour amortir certaine ligne en instance :

Il est proposé de fixer les durées suivantes :

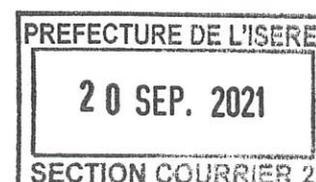
- amortissement pour la subvention au budget maison médicale de la commune (2041632) : 15 ans (organisme public)
- amortissement pour la subvention de 2000€ à la commune de Noyarey (2041412) : 15 ans (organisme public)
- amortissement pour les attribution de compensations diverses à la métro (204XX) : 15 ans (organisme public)
- amortissement des sommes inférieures à 2000€ en une fois.
- amortissement du Kangoo vendu en fin d'année dernière: 13529 € aux articles : 6811 en dépenses et 28182 en recettes (13529€ = valeur du bien et 13528€ = valeur de la vente)

Mme le Maire propose de valider les écritures de mandées par la trésorerie

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 septembre 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-044 7.1 décisions budgétaires
--	---

L'an deux mille vingt et un le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2021

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.HERAUD, S LE MAUFF, D BRET DREVON, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : A.PIERRE pouvoir à P Rigault , E GUTEL pouvoir à C Zwolakowski, Jean Michel May a été élu secrétaire

N° 2021/044 : modalité versement solde subventions maison des petits bouts et les petits malins

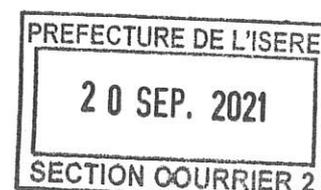
Mme le Maire fait part que les deux associations « les petits bouts » et « les petits malins » éprouvent de nombreuses difficultés à fournir les documents comptables exigés pour le versement du solde de leurs subventions.

Afin de ne pas pénaliser les deux associations, Mme le Maire propose de verser une moitié de ce solde soit 32 250€ pour les « Petits Malins » et 9 500€ pour les « petits bouts » dès validation de la délibération et le restant à fourniture des documents exigés par la convention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 septembre 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-045 4.1 Personnel titulaire
--	---

L'an deux mille vingt et un le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2021

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.HERAUD, S LE MAUFF, D BRET DREYON, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : A.PIERRE pouvoir à P Rigault , E GUTEL pouvoir à C Zwolakowski,
Jean Michel May a été élu secrétaire

N° 2021/045 Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade et promotion interne

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit à la liste de promotion interne établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement et de promotion interne.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire validant les lignes directrices, les avancements et la liste de promotion interne.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe et de rédacteur principal 1^{ere} classe à temps complet
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ere} classe et d'attaché à temps complet.
- d'effectuer les modalités et arrêtés en date du 01/10/2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 14 septembre 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

